

FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL

GROUPE DE LA BANQUE MONDIALE

BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DÉVELOPPEMENT

SOCIÉTÉ FINANCIÈRE INTERNATIONALE

ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DÉVELOPPEMENT

CENTRE INTERNATIONAL POUR LE RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS

AGENCE MULTILATÉRALE DE GARANTIE DES INVESTISSEMENTS

**J**

Communiqué de presse n° 31 (F)

19–20 septembre 2006

Déclaration de M. **CHRISTIAN NOYER**,  
Gouverneur du FMI pour la **FRANCE**,  
en séance plénière



**Déclaration de M. Christian NOYER,  
Gouverneur du FMI pour la France,  
en séance plénière**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Gouverneurs, chers délégués,

En débat depuis de nombreux mois, la réforme des institutions de Bretton Woods progresse. J'aimerais aujourd'hui brièvement préciser dans quel état d'esprit il me semble que les efforts engagés doivent se poursuivre pour permettre au Fonds monétaire international et à la Banque mondiale de demeurer, ensemble, les institutions garantes d'une croissance durable, de la stabilité financière internationale et de la lutte contre la pauvreté. Il me semble que cette réforme doit avoir pour but de renforcer conjointement la légitimité, l'efficacité et l'universalité des institutions de Bretton Woods.

**Première priorité des IBW, pour renforcer leur légitimité, il faut continuer à adapter leur gouvernance à la réalité de l'économie mondiale.**

S'agissant du FMI, une première étape importante vient d'être franchie avec l'augmentation des quotes-parts de plusieurs pays émergents. Elle permet de progresser vers une représentation des Etats membres plus conforme aux nouveaux équilibres économiques mondiaux. Mais au-delà de cette première augmentation, d'autres progrès devront être accomplis au cours des deux prochaines années : tout d'abord, l'augmentation de la représentation des pays pauvres, au moyen notamment d'une augmentation des droits de vote de base. C'est un point fondamental et la France, qui a été un des pays à l'origine de cette réforme, sera particulièrement vigilante à ce qu'il soit mis en œuvre dans les délais prévus. Ensuite, la révision de la formule de calcul des quotes-parts. Nous savons qu'il s'agit d'un exercice techniquement et politiquement difficile, chaque membre étant extrêmement réticent à voir son poids relatif baisser au regard de la nouvelle formule. Nous devons faire chacun des efforts importants pour parvenir à un résultat dans les délais prévus, c'est-à-dire au plus tard à l'automne 2008.

Au total, les pays en développement et les pays émergents seront les principaux bénéficiaires immédiats de la réforme de la gouvernance du Fonds. Cela nous paraît légitime. Cette réforme nous semble indispensable pour garantir la crédibilité de l'institution auprès de l'ensemble de ses membres. Le résultat auquel nous sommes parvenus doit aussi nous encourager à engager cette réflexion au sein de la Banque

mondiale. Ce qui vaut pour le FMI ne vaut certes pas automatiquement pour la Banque, car les deux institutions ont leur culture propre et également des missions distinctes. Cependant, les actionnaires de la Banque ne peuvent ignorer les réformes qu'ils entreprennent au Fonds monétaire international afin notamment de permettre aux pays pauvres de mieux faire entendre leur voix.

Le renforcement de la gouvernance politique des institutions passe aussi, dans le cas du FMI, par une évolution permettant que les Gouverneurs des IBW, lorsqu'ils se rencontrent, prennent de véritables décisions sur les questions stratégiques, et non plus de simples orientations.

**Deuxième priorité : il nous faut renforcer l'efficacité de l'action du FMI et de la Banque mondiale.**

Au-delà du renforcement de la légitimité du FMI et de la Banque mondiale, c'est l'efficacité de leurs instruments qui doit être accrue.

Au FMI, nous devons, dans le cadre de la revue stratégique, faire porter l'effort sur deux chantiers : l'activité de surveillance de l'institution et le renforcement de son rôle assurantiel.

Une réforme ambitieuse du fonctionnement de l'activité de surveillance du FMI est en cours. L'efficacité de cette surveillance repose sur l'expertise des équipes du FMI et sur la légitimité politique du CMFI et du conseil d'administration. La France souhaite qu'elle progresse rapidement afin de renforcer le caractère effectif et efficace de cette activité grâce à une meilleure articulation entre surveillance macroéconomique et surveillance financière d'une part, et entre surveillances multilatérale, régionale et bilatérale d'autre part, et enfin grâce à une meilleure prise en compte des effets externes des politiques économiques. Par ailleurs, il est important que les discussions sur la refonte de la décision de 1977 sur la surveillance des changes se poursuivent et aboutissent rapidement en mettant en place en la matière une approche plus large des politiques contribuant à la stabilité macroéconomique externe.

Par ailleurs, il convient de renforcer le rôle du FMI dans la prévention des crises financières. Le contexte économique et financier international est actuellement favorable et nous devons nous en réjouir. Toutefois, cette conjoncture ne doit pas nous conduire à conclure que les probabilités de crises financières sont définitivement réduites. C'est pourquoi la France promeut le développement d'outils permettant au Fonds d'assurer un plus grand rôle de prévention des crises à l'égard de ses membres, dont certains semblent aujourd'hui privilégier des stratégies d'auto-assurance et d'assurance régionale. Ainsi, le FMI a récemment esquissé les grandes caractéristiques d'un nouvel instrument de

prévention des crises dont nous soutenons pleinement la mise en œuvre dès que possible et au plus tard lors des réunions de printemps 2007.

Enfin, au-delà des solutions trouvées à court terme, le financement du FMI à moyen terme devra faire l'objet de toute notre attention. Je fais, à cet égard, pleine confiance au comité présidé par A. Crockett pour examiner sans a priori, toutes les options, y compris l'idée d'une vente d'une partie du stock d'or du Fonds dès lors qu'il s'agit de la réinvestir sous une autre forme. Garantir l'assise financière du Fonds est indispensable pour préserver l'efficacité de ses interventions.

L'efficacité est aussi devenue un mot-clé pour la Banque mondiale. Si beaucoup a été fait, la Déclaration de Paris adoptée en 2005 nous fixe une feuille de route très claire. La France est très attentive à ce qu'elle soit mise en œuvre en particulier s'agissant de la coordination et de l'harmonisation des bailleurs, car les ressources sont trop réduites pour que nous nous exonérions de cet effort. L'organisation interne du groupe de la Banque mondiale, en exploitant les synergies, doit contribuer à cette démarche.

**Troisième priorité : il nous faut continuer à défendre la vocation universelle des institutions de Bretton Woods.**

Je pense en particulier au FMI : institution universelle dans sa composition, le FMI doit l'être également dans ses instruments. Au-delà des avancées importantes enregistrées en 2005 avec la création de la « facilité choc exogène » et de l'instrument de soutien à la politique économique (ISPE), la mise en œuvre de l'initiative d'annulation de dettes multilatérales et la décision de financer de manière adéquate le Fonds fiduciaire de la Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC) pour la période 2007-2011, il faut rappeler, comme le souligne le Directeur général du FMI, la nécessité de l'intervention du FMI dans les pays pauvres, pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le Développement. Le FMI a en effet un rôle essentiel à jouer pour gérer les conséquences de l'initiative d'annulation de dette et l'augmentation des flux d'aide vers les pays pauvres.

Quant à la Banque mondiale, l'universalité de ses missions semble aller de soi. Créée pour aider à la reconstruction de l'Europe après la Seconde guerre mondiale, elle est aujourd'hui présente dans plus de 140 pays, approuve chaque année un volume de financements de près de 20 milliards de dollars, et gère plus de cent bureaux décentralisés. Cependant, l'universalité de la Banque mondiale n'est pas une donnée. C'est une mission qui doit sans cesse être entretenue, en renforçant la proximité de la Banque avec ses clients, et en s'assurant qu'elle répond au mieux à leurs besoins. La stratégie présentée hier au comité du développement sur le renforcement de l'action de la Banque dans les pays à revenu intermédiaire en est un exemple. La Banque doit élargir et

renouveler la gamme de ses produits; elle doit aider ses clients à faire face à de nouveaux défis, comme par exemple la lutte contre le changement climatique, les financements « sous-souverains » et la promotion des énergies propres. Comme toute banque ou toute organisation, la Banque mondiale doit être en mesure de s'adapter, pour maintenir sa compétitivité et son attractivité.

Cet impératif d'universalité doit certes se conjuguer avec les contraintes auxquelles la Banque est confrontée, en particulier lorsqu'elle intervient dans des environnements difficiles où elle s'expose à des risques de détournement ou de mauvaise utilisation de ses ressources. La proximité avec ses clients n'exclut pas en effet la responsabilité devant ses actionnaires, qui jugent en dernier ressort de la bonne utilisation des fonds et de l'efficacité de la dépense. C'est pourquoi la Banque doit lutter plus efficacement contre la corruption dans le cadre d'une stratégie claire, cohérente et équitable pour accompagner le développement. Celui-ci est la priorité de la Banque Mondiale, dont les résultats ne sauraient être positifs si l'action de la Banque laissait à l'écart certains pays. Tous les peuples ont droit au développement. Réduire ou supprimer le soutien de la Banque à ceux qui en ont besoin serait non seulement injuste, mais contreviendrait manifestement à la mission de la Banque.

Mais ainsi que l'ont souligné nos ministres hier, la Banque mondiale est avant tout une banque de développement, dont la priorité doit aller à la réduction de la pauvreté et à la promotion de la croissance dans les pays en développement. Elle est par construction amenée à intervenir dans des contextes difficiles et peu transparents, mais elle ne doit pas pour autant réduire son engagement. Ces objectifs doivent guider la stratégie que la Banque mondiale a engagée.

C'est à ces trois conditions, légitimité, efficacité et universalité que les IBW rempliront pleinement leurs missions.